

DÉCISION N^o : 2004-MC-2721

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 670131

DOSSIER N^o : 16806

Objet : Netgraphe inc.
Demande de dispense de prospectus

Vu la demande présentée le 26 juillet 2004;

vu les articles 11 et 50 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers ») :

dispense Netgraphe inc., société à être issue de la fusion entre 6265812 Canada Inc. et Netgraphe inc., de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement (i) d'actions privilégiées rachetables auprès des porteurs de titres de Netgraphe inc. et (ii) d'actions ordinaires auprès des porteurs de titres de 6265812 Canada Inc., en échange de leurs titres dans le cadre d'un regroupement de sociétés, conformément aux informations déposées auprès de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier.

Prenez avis qu'à compter de la date effective de l'opération, Netgraphe inc. devient un émetteur assujéti aux obligations prescrites au Titre III de la Loi.

Fait à Montréal, le 13 août 2004.

(s) *Stéphanie Lachance*
Stéphanie Lachance
Chef du Service du financement des sociétés

JMA/ale